



Conditions générales de vente

Dernière mise à jour : 30 mai 2022

1 Dispositions générales

Les conditions générales de vente (nommées ci-après « **CGV** ») régissent toute offre faite par iolo SA (nommé ci-après « **Vendeur** » ou « **Partie** »), et tout contrat de vente conclu par iolo SA avec tout client (nommés ci-après « **Client** » ou « **Partie** ») relatif à la fourniture de produits ou services en Suisse (ci-après « **Contrat** »).

Les présentes CGV s'appliquent exclusivement. Toute condition générale divergente, contraire ou complémentaire de l'Acheteur ne devient partie intégrante du Contrat que si et dans la mesure où iolo SA a expressément consenti à sa validité par écrit.

Les présentes CGV s'appliquent, dans leur version respectivement en vigueur, également aux contrats futurs concernant l'offre, la vente et/ou la livraison de produits et/ou services au même client, sans que iolo SA ait à se référer à nouveau aux présentes CGV dans chaque cas individuel.

iolo SA se réserve le droit de modifier ces CGV à tout moment.

2 Information

2.1 Produit et prix

Toutes les illustrations et informations publiées sur les sites de iolo SA concernant les produits sont sans engagement.

Les prix communiqués par des listes de prix, sont sans engagement. iolo SA se réserve le droit de modifier les prix à tout moment pour les produits et prestations fournies.

Les prix indiqués sur les offres (dans les limites de leurs validités) et ceux indiqués au moment de la commande sont déterminants pour la conclusion du contrat.

En sus, un supplément pour quantité minimale de 10 CHF peut être facturé pour les commandes inférieures à 500 CHF ainsi que des frais de port.

2.2 Disponibilité et délai de livraison

La disponibilité et le délai de livraison ne sont communiquées uniquement à titre indicatif et peuvent être modifiées à tout moment.

3 Conclusion du contrat

Pour les produits et prestations de iolo SA, le contrat est conclu avec iolo SA aussitôt que le client effectue sa commande en ligne, par téléphone ou par e-mail.

4 Délai de livraison

Au moment de l'accusé de réception de la commande, une date de livraison indicative est indiquée au client.

En cas de retard de livraison de la part de iolo SA, le client est en droit de se retirer du contrat à partir du 30^e jour civil suivant le délai de livraison initialement annoncé. Dans ce cas, iolo SA rembourse au client les montants déjà versés. Il n'existe aucune possibilité de revendication auprès de iolo SA.

5 Livraison

Les livraisons ne sont effectuées uniquement à des adresses en Suisse ou au Liechtenstein.

6 Devoir du contrôle du client

Il appartient en outre au client de vérifier les produits livrés ou cherchés dans l'une de nos succursales immédiatement après leur réception quant à leur exactitude, leur intégralité et leur fonctionnalité.

Si la livraison a été effectuée par une entreprise de transport, les dommages éventuels à la livraison doivent être spécifiés sur le bon de livraison.

Les éventuels erreurs ou dommages doivent être reportés à iolo SA immédiatement après leur découverte ou au plus tard dans les 5 jours civils suivant la réception des produits. Le client peut le faire par téléphone, par e-mail ou par courrier directement auprès de iolo SA.

Si l'omet de le faire, les livraisons sont considérées comme acceptées. Un retour éventuel de marchandises en parfait état, et qui ont été livrées conformément aux commandes, ne pourra se faire qu'avec accord préalable de iolo SA.

7 Garantie

7.1 Disposition de garantie

iolo SA prend en charge la garantie d'absence de défauts et de bon fonctionnement du produit commandé pendant 24 mois après la livraison et/ou le remise en main propre. La période de garantie continue à courir même si un service de garantie a été fourni. iolo SA peut fournir la prestation de garantie alternativement par :

- une réparation gratuite (la période de garantie initiale continue de s'appliquer à tous les produits) ;
- un remplacement partiel ou total par un produit de même valeur usagé/réparé (en cas de remplacement lors de la 1^{re} année de garantie, la période de garantie initiale continue à courir, en cas de remplacement lors de la 2^e année de garantie, la période de garantie est d'un an à compter de la date de remplacement) ;
- un remplacement par un nouveau produit par iolo SA (nouvelle période de garantie de 2 ans à compter de la date de remplacement) ; ou
- une note de crédit.

Les pièces d'usure ainsi que les problèmes logiciels sont exclus de la garantie de iolo SA. Pour le reste, les exclusions de responsabilité s'appliquent conformément à l'article 8 Responsabilité et exclusion de responsabilité.

En cas de remise d'un produit contenant des données ou d'un produit qui contient une mémoire de données à iolo SA, il faut dans tous les cas s'attendre à une perte totale des données. Le client est lui-même responsable de la sauvegarde et de la protection correcte de ses données. iolo SA décline toute responsabilité pour les éventuelles pertes de données.

Toutes les autres dispositions et en particulier les dispositions légales de garantie sont exclues.

8 Responsabilité et exclusion de responsabilité

8.1 Responsabilité

La responsabilité relève des dispositions définies par la loi. La responsabilité de iolo SA n'est toutefois jamais engagée pour :

- une négligence légère ;
- des dommages directs, indirects et consécutifs, des pertes de gain ;
- des économies non réalisées ;
- des dommages résultant d'un retard de livraison ; et
- toutes actions ou omissions d'auxiliaires de iolo SA, que ce soit dans le cadre d'un contrat ou en dehors de tout contrat.

Par ailleurs, iolo SA se dégage de toute responsabilité pour les causes suivantes :

- stockage, installation ou utilisation inadéquat, contraire au contrat ou illicite du produit;
- utilisation d'accessoires ou de pièces de rechange tierces ou incompatibles;
- absence d'entretien et/ou modification inappropriée ou réparation du produit par le client ou un tiers;
- en cas de force majeure, notamment les dommages causés par les éléments, l'humidité, les chutes, les coups, etc., qui ne peuvent pas être imputés à iolo SA

8.2 Limitations de responsabilité

iolo SA se décharge de toute responsabilité pour les pertes ou dommages de toute nature, qu'ils soient directement, indirectement ou consécutivement liés, qui résultent de l'utilisation ou de l'accès aux sites internet de iolo SA ou de liens dirigeants vers des sites internet tiers.

iolo SA ne garantit pas le fonctionnement sans faille de toutes les parties de son site. De plus, iolo SA rejette toute responsabilité quant à la manipulation d'un système informatique de l'utilisateur d'Internet par des tiers non autorisés.

9 Paiement

9.1 Modes de paiement

iolo SA envoie directement les demandes de paiement des produits et prestations de service achetés au client. iolo SA peut émettre des factures par e-mail ou par courrier postal contre un supplément de 2 CHF par facture émise.

Les paiements doivent être effectués uniquement en francs suisses.

Pour tous les produits et les prestations de service le paiement en espèces ne sont pas possibles.

En cas de paiement anticipé, la livraison n'a lieu qu'après réception du paiement. Les produits en stock sont réservés jusqu'à l'expiration du délai de paiement, qui est d'au moins 11 jours civils.

Pour les achats sur facture, le client est tenu de s'acquitter du montant de la facture dans un délai de 30 jours civils après réception de la commande. En cas d'éventuels renvois de certains articles de la commande, le montant de la facture peut être réduit en conséquence.

9.2 Retard de paiement

Si le client ne remplit pas totalement ou partiellement ses obligations de paiement, tous les montants non payés, dus à quelque titre que ce soit, doivent être payés immédiatement (en cas de prépaiement, dans les 8 jours civils suivant le 1er rappel de paiement) et iolo SA peut cesser de livrer les autres produits au client.

À partir du 2e rappel de paiement, iolo SA facture une indemnité à hauteur de 10 CHF et, à partir du 3e rappel de paiement, une indemnité à hauteur de 20 CHF.

Si le client est en situation de défaut de paiement, les dispositions suivantes s'appliquent :

- Un intérêt annuel effectif de jusqu'à 12 % sur le montant de la facture dû dès l'échéance peut être facturé en sus ; et
- Les montants des factures en souffrance peuvent être cédés à une société de recouvrement. La société chargée du recouvrement fera valoir les montants dus en son nom et pour son compte, et peut percevoir des frais des dossier supplémentaires.

9.3 Réserve de propriété

Les produits commandés demeurent la propriété de iolo SA jusqu'à leur paiement intégral. iolo SA est en droit de procéder à une inscription correspondante dans le registre des réserves de propriété. Avant le transfert de propriété, aucun nantissement, aucune cession à titre de sûreté, aucune transformation ou modification n'est autorisée sans le consentement exprès de iolo SA.

10 Modification ou annulation de la commande

Les commandes obligent le client à réceptionner les produits et les prestations. iolo SA peut, à sa seule discrétion, accepter les modifications ou annulations ultérieures des commandes et facturer une indemnité à hauteur de 10 % du montant de la commande annulée.

Si une impossibilité (partielle) de livraison (condition résolutoire) survient après la commande ou la conclusion du contrat conformément à l'article 3, le client est immédiatement informé par e-mail. Si la commande a déjà été payée, le montant sera remboursé. Si aucun paiement n'a été effectué, le client est libéré de son obligation de paiement. Tout autre droit lié à un retard ou à une impossibilité de livraison est exclu.

11 Retour de marchandises livrées sans défaut

iolo SA se permet de déduire de nos notes de crédit les frais résultants de tels retours.

12 Autres dispositions

12.1 Assistance technique et mise en service

Sauf disposition contraire, les prix du Vendeur n'incluent pas le montage, la mise en service, l'assistance technique de toutes formes, ni de pièces de rechange.

12.2 Protection des données

iolo SA se réserve le droit de traiter et de sauvegarder les données de l'acheteur pour ses propres besoins, conformément à la législation sur la protection des données en vigueur.

12.3 Confidentialité

Chaque Partie demeure propriétaire de ses informations confidentielles.

Chaque Partie s'engage à :

- protéger les Informations confidentielles de l'autre de la même manière qu'elle protège la confidentialité de ses propres documents exclusifs et confidentiels, mais en aucun cas avec moins qu'un soin raisonnable; et
- utiliser les Informations confidentielles de l'autre uniquement en ce qui concerne les commandes.

12.4 Séparabilité

Si l'une ou plusieurs dispositions des présentes CGV (y compris toute exclusion ou limitation de responsabilité) devaient s'avérer être illégales, illicite, inapplicable, nulles ou non avenues, la validité des autres dispositions du contrat n'est en rien modifiée et resteront pleinement en vigueur.

12.5 For et droit applicable

Toutes les relations juridiques entre iolo SA et le client sont soumises au droit matériel suisse. Le for juridique est le siège de iolo SA.



Morat, le 2 mai 2022

iolo SA